REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

ARRÊTE MUNICIPAL

N° AT 2026 - 302

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DE LA BONNETERIE LE SAMEDI 31 OCTOBRE 2026

Le maire de Tonnerre,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2122-31 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L 2122-1 et suivants ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande Philomène Petitjean représentant l'Atelier Terre en date du 5 octobre 2026 en vue d'installer une tente devant leur commerce, au 13 rue de la Bonneterie, à l'occasion de la journée portes ouvertes ;
Vu l'arrêté municipal en date du 5 novembre 1990 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement à l'occasion de cette installation ;

ARRÊTE

Article 1 :
L'Atelier Terre est autorisé à occuper le domaine public devant son magasin et d'y installer une tente le samedi 31 octobre 2026 de 9 heures à 19 heures.

Article 2 :
Cette autorisation nécessite la disposition suivante :
Stationnement :
Le stationnement est interdit à l'endroit réservé pour la tente et sur le trottoir opposé.

Article 3 :
L'affichage de l'arrêté est effectué par le demandeur.

Article 4 : Les agents de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Police Municipale,

Et notification est faite au demandeur

Fait à Tonnerre, le 5 octobre 2026,
Par délégation du maire,
L'adjoint en charge de l'urbanisme,
des travaux et des sports,

Émilie ORGEL

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)